



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 018/2024
SÉANCE N° 2 DU 19 FÉVRIER 2024

TERRE DE JEUX 2024 – RASSEMBLEMENT RÉGIONAL DE VOLLEY BALL – SUBVENTION ASPTT LAVAL

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 13 février 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, Président ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray (à partir de 17 h 17), Nadège Davoust (à partir de 17 h 10), Gwénaél Poisson, Christine Dubois (à partir de 17 h 19), Bruno Bertier (jusqu'à 18 h 01), Louis Michel (à partir de 17 h 21), Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-Présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon (à partir de 17 h 16 et jusqu'à 18 h 10), Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Éric Paris a donné pouvoir à Patrice Morin, Bruno Bertier a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 18 h 01), Patrick Péniguel a donné pouvoir à Nicole Bouillon, Isabelle Eymon a donné pouvoir à Nadège Davoust (à partir de 18 h 10), Antoine Caplan a donné pouvoir à Bruno Fléchar.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 21 février 2024.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 FÉVRIER 2024

**TERRE DE JEUX 2024 – RASSEMBLEMENT RÉGIONAL DE VOLLEY BALL –
SUBVENTION ASPTT LAVAL**

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Vu le budget primitif 2024 adopté le 18 décembre 2023,

Considérant l'organisation d'un rassemblement régional célébrant la pratique du volley-ball, par l'ASPTT LAVAL, sur le territoire de l'agglomération lavalloise,

Que cet événement remplit les conditions pour promouvoir notre territoire et valoriser le label Terre de Jeux 2024 et faire connaître cette discipline au grand public,

Considérant la convention jointe en annexe à la présente délibération,

Après avis favorable de la commission sport,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le bureau communautaire approuve les termes de la convention de partenariat 2024 à conclure avec l'ASPTT LAVAL, jointe en annexe de la présente délibération.

Article 2

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 500 € est attribuée à l'ASPTT LAVAL et sera prélevée sur la ligne dédiée "Actions Terre de Jeux 2024".

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Signé : Le Président,

Florian Bercault